

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Campus Notre-Dame-de-Foy

Novembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines* offert par le Campus Notre-Dame-de-Foy a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation a porté particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le Conseil d'administration du Campus, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 2 février 1996. Un comité de spécialistes² a analysé ce rapport et effectué par la suite une visite du Campus les 2 et 3 avril 1996. À cette occasion, ce dernier a pu rencontrer des personnes travaillant à la direction des études, des membres du Comité d'auto-évaluation, des professeurs affectés au programme ainsi que des étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Campus. Il expose pour chaque critère d'évaluation, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Campus. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Le programme de Sciences humaines*. Québec, mars 1995, 69 p.
 2. M. Jacques L'Écuyer assumait la présidence du comité. Ce comité regroupait également madame Huguette Quintal, professeure de psychologie au Collège Édouard-Montpetit, madame Lyne Boileau, coordonnatrice de l'enseignement au Collège de l'Assomption, ainsi que monsieur Louis-Georges Harvey, professeur d'histoire à l'Université Bishop's. Pierre Côté, agent de recherche de la Commission, agissait à titre de secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Campus Notre-Dame-de-Foy est un collège privé situé en banlieue de Québec. Le programme de *Sciences humaines* fut implanté au Campus dès 1967, et il accueillait en 1995 cent vingt-huit élèves à l'enseignement ordinaire, ce qui représente le tiers de la population du secteur pré-universitaire. Toutefois, cette même année, le programme connaissait une baisse des nouvelles inscriptions de l'ordre de 20 %. Tel qu'il se présente actuellement, le programme comprend un choix entre trois profils : psychologie, humanités et sciences de l'administration. Le département de Sciences humaines regroupe six professeurs auxquels se joignent d'autres professeurs des départements de mathématiques, d'administration et de sciences pour dispenser l'ensemble des cours du programme.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

La Commission considère que le rapport d'auto-évaluation transmis par le Campus contient l'information factuelle demandée, et qu'il résulte d'une action concertée de la direction et des professeurs du département de Sciences humaines. Plus précisément, le comité d'auto-évaluation regroupait le directeur des études, le conseiller pédagogique, trois professeurs du programme, deux personnes du département de sociologie de l'Université Laval et une diplômée. L'idée de faire participer des personnes enseignant ou étudiant à l'université au sein du comité d'auto-évaluation démontre l'intérêt du Campus à recevoir une rétroaction sur son programme. Toutefois, la Commission s'étonne que les professeurs qui dispensent les cours d'administration et de mathématiques n'aient pas été invités à participer à cette opération; d'une part, ils dispensent près des deux tiers de la formation spécifique du profil *Sciences de l'administration*, sans compter que l'orientation de ce profil est présentement à l'étude, et d'autre part, la personne affectée à l'enseignement des mathématiques assure auprès de l'ensemble des élèves de Sciences humaines l'enseignement des méthodes quantitatives.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Plusieurs faits démontrent que le Campus se soucie de la cohérence du programme. Ainsi, au fil des ans, nombreux ont été les réaménagements de la séquence pour chacun des profils, tant en ce qui concerne le choix des cours que le moment où ils se situent dans le logigramme. La réflexion amorcée dans le rapport d'auto-évaluation sur l'orientation à donner au profil *Sciences de l'administration*, de même que l'élaboration de nouvelles grilles de cours où tous les cours de la

formation spécifique sont rattachés à l'un ou l'autre de quatre «fils conducteurs» – la méthodologie, l'individu, les phénomènes sociaux et le monde – prouvent également une recherche pour renforcer la cohérence. Toutefois, rien n'explique vraiment les fondements de chacun des profils, ni les assises sur lesquelles repose le choix des cours, ni la contribution au programme des cours du tronc commun, ni l'ordonnancement des cours. Il en résulte un manque de différenciation des profils et un flou dans ce que doivent maîtriser les élèves à chacun des trimestres, ou à tout le moins à chaque année. Combler ces lacunes paraît être une opération préalable, ou à tout le moins concourante, à la création du nouveau profil que le Campus entend centrer sur l'éducation. En outre, puisqu'il y a des recoupements évidents entre certains profils, comme ceux d'«éducation» et de «psychologie» ou entre ce dernier et le profil «humanités», la Commission croit qu'il y aurait lieu de les revoir.

Puisque le Campus envisage de reconsidérer les profils et les séquences de cours, de réévaluer le profil *Sciences de l'administration*, et d'étudier plus spécifiquement la place et le rôle des cours de méthodologie de manière à ce que le programme soit davantage un ensemble intégré de cours,

la Commission recommande au Campus de poursuivre le renforcement de la cohérence du programme, notamment en définissant les objectifs de chacun des profils, et d'associer à cette opération tous les professeurs du programme, y compris ceux des disciplines d'administration et de mathématiques. Elle recommande également de réduire le nombre de profils en les fusionnant, ou de les simplifier en créant une année commune.

L'ensemble de cette opération, la Commission le souligne, commande une synergie départementale où chacun des professeurs doit mettre l'épaule à la roue. Le Campus aurait avantage à tirer profit de la réflexion qu'il se propose d'initier pour revoir son projet éducatif. Par ailleurs, le fait de revoir les profils, en plus d'endiguer l'éparpillement du programme et de le consolider, pourrait raffermir le sentiment d'appartenance des élèves en préservant une homogénéité des groupes.

L'hypothèse d'intégrer le cours de méthodologie dans différentes disciplines est intéressante, car elle permet une adaptation particulière de la méthodologie en fonction des profils, ce qui peut être susceptible d'accroître la motivation des élèves. Toutefois, elle doit être étudiée avec prudence, car cette opération qui fractionne le tronc commun risque d'introduire une difficulté supplémentaire pour maintenir la cohérence du programme, et elle oblige le Campus à s'assurer que l'objectif ministériel n° 2.3, qui se rapporte à la méthodologie de la recherche scientifique, soit suffisamment couvert par l'ensemble des cours concernés.

L'information recueillie lors de la visite permet de constater que les élèves sont partagés dans l'appréciation de la charge de travail qui leur est demandée. D'après certains élèves, cette charge pourrait être révisée à la hausse dans plusieurs cours. Pour d'autres, elle serait déjà bien assez lourde. Il est possible que cette différence d'attitude puisse être expliquée par le fait que le Campus accueille en Sciences humaines deux catégories d'élèves : une première, qui peut être qualifiée de studieuse, qui réussit bien et qui est même en quête de défis scolaires, et une seconde qui éprouve des difficultés d'apprentissage ou qui demeure incertaine du choix de programme effectué. Quoi qu'il en soit, les professeurs semblent s'en remettre principalement aux examens pour vérifier la maîtrise des connaissances enseignées. Par exemple, plusieurs cours d'histoire et de politique font appel exclusivement aux examens. Dans d'autres cours, qui prévoient effectivement un travail long, la répartition de la pondération accorde néanmoins aux examens une plus grande importance. Des professeurs ont expliqué au Comité visiteur cette situation par la lourdeur de la tâche qu'ils doivent accomplir; celle-ci permettant difficilement d'aménager la correction de travaux longs. Nonobstant ce problème, la Commission invite le Campus à accorder une plus grande attention aux travaux longs, et plus particulièrement dans les cours de méthodologie. Ces travaux sont en effet susceptibles d'améliorer la préparation aux études universitaires en habituant les élèves, dès le collégial, à la nature des exigences qui leur sera alors demandée.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Bien que les professeurs appliquent plusieurs méthodes pédagogiques, c'est l'enseignement magistral sous toutes ses formes qui est le plus souvent utilisé. La Commission croit que le fait de recourir davantage aux méthodes actives pourrait s'avérer profitable, particulièrement pour atteindre les objectifs de «méthodologie» et de «langage» du programme stipulés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Le *Projet de développement*, déposé lors de la visite du Comité, laisse présager que plusieurs activités, comme le voyage culturel et éducatif d'intégration, le stage, la tenue de semaines thématiques, de même que le laboratoire de Sciences humaines, devraient permettre de diversifier ces méthodes ou à tout le moins constituer un incitatif tangible au développement des méthodes actives par les liens établis avec les différents cours. La Commission **suggère** donc au Campus de donner suite au *Projet de développement*. En outre, elle encourage le Campus à

poursuivre ses efforts et réalisations pour utiliser les nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement des cours.

Au regard de l'aide à l'apprentissage, le rapport d'auto-évaluation mentionne des mesures pour dépister les élèves du Campus ayant des difficultés d'apprentissage et pour leur offrir un soutien. Le Campus se propose d'ailleurs d'instaurer prochainement pour ces élèves un «cours d'accueil» qui traitera, notamment, de méthodes d'apprentissage, d'agenda et de techniques de lecture. Bien qu'aucune mesure ne s'adresse exclusivement aux élèves inscrits en Sciences humaines, la Commission prend note que plusieurs cours sont dispensés par les mêmes professeurs, ce qui les amène à enseigner plus d'une fois aux mêmes élèves. Cette situation peut s'avérer particulièrement positive pour repérer les élèves en difficulté et pour leur apporter une aide adéquate. La Commission invite néanmoins les professeurs du programme et les membres concernés des services pédagogiques à instaurer des mécanismes plus formels de concertation qui permettraient une identification rapide des élèves qui ont besoin de support – avant même que ne se termine le premier trimestre – une organisation concertée de l'aide, et ultimement, une vision globale et partagée du suivi des élèves.

La disponibilité des professeurs pour assurer un encadrement des élèves en dehors des heures de cours constitue un point fort du programme. Les élèves rencontrés lors de la visite ont été unanimes à le déclarer, et cela bien qu'il n'y ait pas un nombre d'heures de disponibilité formellement prescrit. En outre, l'aménagement de bureaux individuels ou partagés au plus par deux professeurs favorise la tenue de rencontres d'aide.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Le programme de *Sciences humaines* est dispensé par onze professeurs, dont huit sont permanents. La plupart sont rattachés au département de Sciences humaines, et il s'y ajoute d'autres professeurs issus des départements d'administration et de mathématiques. Toutes ces personnes sont qualifiées pour accomplir la tâche d'enseignement qui leur est dévolue; elles détiennent toutes une formation universitaire de deuxième cycle ou de premier cycle.

La Commission a constaté l'existence d'un certain sentiment de démotivation qui affecte les professeurs, et dont les origines sont difficiles à cerner. Celle-ci ne semble pas affecter leur travail relié à l'enseignement proprement dit, mais elle se manifeste plutôt dans la gestion du programme. S'agit-il de divergences au sein de l'équipe professorale, d'une baisse de responsabilité du département ou d'une inquiétude concernant l'avenir? En fait, il est possible que diverses causes y contribuent. Cette démotivation se vérifie, entre autres choses, par des réticences à assumer pleinement les responsabilités départementales inscrites dans la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* au sujet de la coordination des plans de cours et de la concertation sur les activités d'évaluation (art. 3.1.4). Elle se vérifie aussi par le fait de considérer la confection des grilles de cours ou l'évaluation de programme sous l'angle d'une commande de la direction alors que ces tâches peuvent conduire aisément à une meilleure concertation des professeurs. La Commission **suggère** au Campus de prendre des mesures pour accroître la motivation des professeurs qui dispensent des cours en Sciences humaines. Elle considère en cela le *Projet de développement* du programme de *Sciences humaines*, comme étant dans l'ensemble un excellent plan, propre à rallier les énergies autour de sept volets clairement identifiés.

Un certain nombre de pistes peuvent être suivies par l'établissement pour renforcer la motivation du personnel enseignant. Il peut s'agir de consolider l'appropriation du *Projet de développement* auprès de tous les professeurs affectés au programme des *Sciences humaines*, peu importe leur département d'origine, et de les inviter à participer activement au comité programme qui sera mis en place sous peu. L'évaluation de l'enseignement et le perfectionnement peuvent sans doute amener également leur concours. La Commission remarque ainsi l'existence d'une *Politique d'évaluation de l'enseignement* qui prévoit un cycle d'évaluation de trois ans pour les professeurs permanents et d'un an, au plus, pour les professeurs non permanents. Toutefois, pour que l'application de cette politique conduise à l'amélioration des apprentissages, de l'enseignement, et plus largement du programme lui-même (cf. art. 1.2), l'harmonisation entre l'opération d'évaluation proprement dite et le soutien qui doit s'ensuivre aurait avantage à être raffermie. En ce qui a trait au perfectionnement, la Commission constate que les professeurs y ont recours. Elle **suggère** cependant d'organiser des activités de perfectionnement reliées à l'informatique et aux nouvelles technologies de l'information. Non seulement s'agit-il d'une nouveauté qui ne peut être contournée pour actualiser l'enseignement et l'apprentissage, mais il y a là une occasion potentielle pour relever des défis personnels, renforcer la concertation des professeurs et accroître leur motivation.

La Commission tient à signaler le caractère remarquable des classes occupées par les élèves du programme, qui sont grandes et particulièrement bien éclairées, sans compter l'aspect encore plus

admirable de la bibliothèque du Campus. Bien pourvue, bien organisée et jouissant d'un éclairage naturel, elle paraît tout à fait propice à l'étude, voire à la vie culturelle par les expositions présentées.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

C'est principalement par l'intermédiaire de l'approbation des plans de cours que le directeur des études vérifie l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*. Toutefois, comme il a été mentionné ci-haut, bien que ce document prescrive aux départements de coordonner les plans de cours en fonction, notamment, des modes et du calendrier d'évaluation, et aussi de se concerter sur les activités d'évaluation (art. 3.1.4), ces responsabilités sont dans les faits laissées à l'initiative individuelle des professeurs. D'ailleurs, les bilans annuels des activités départementales ne mentionnent rien à cet effet. Il en résulte des différences très significatives entre les exigences de chacun des professeurs. Puisque la concertation départementale sur ce sujet apparaît dans la politique comme étant une assise importante de l'équivalence intra-institutionnelle,

la Commission recommande au Campus de s'assurer de l'application de sa Politique d'évaluation des apprentissages et, notamment, de veiller à ce que les modes d'évaluation retenus permettent de vérifier l'atteinte des objectifs de chacun des cours et du programme et à ce que les exigences de chacun des professeurs soient harmonisées.

Par ailleurs, la Commission prend note que des correctifs ont déjà été apportés pour rendre conforme l'activité d'intégration du profil *Sciences de l'administration* aux orientations prévues initialement.

La Commission a analysé plus en détail les plans de cours et les instruments d'évaluation relatifs aux cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Dans l'un et l'autre cas, il apparaît que le contenu du cours est adéquat, que les évaluations sommatives accomplies sont pertinentes, et que les standards visés paraissent bien adaptés à l'ordre d'enseignement collégial, tant en ce qui concerne le degré de difficulté que la charge de travail. En outre, les outils d'évaluation sont bien reliés aux objectifs du cours, ils sont diversifiés et suivent une

progression qui facilite l'apprentissage. Plus particulièrement, pour le cours *Initiation pratique*, la structure des outils d'évaluation est intéressante étant donné l'importance plus marquée de l'évaluation individuelle et du nombre de contrôles. Pour le cours *Économie globale*, l'examen final cumulatif est une belle initiative qui permet de vérifier l'atteinte du but général du cours qui est d'«expliquer le fonctionnement global de l'économie». Dans l'un et l'autre des plans de cours, il serait néanmoins approprié de préciser des éléments : pour celui d'*Initiation pratique*, la liste des thèmes abordés ne donne qu'une idée fort générale de la matière enseignée, et pour celui d'*Économie globale*, les objectifs ne sont pas détaillés.

La Commission remarque que le Campus s'interroge sur le taux de réussite des cours du tronc commun qui ont souvent des hausses ou des baisses subites notables. Par exemple, en *Introduction à la psychologie*, le taux chute de 84 % à 61 % du trimestre d'automne 94 à celui d'hiver 95, alors qu'en *Économie globale*, le taux s'élève de 70 % à 83 %, du trimestre d'automne 93 à celui d'automne 94. Comme l'explique le rapport d'auto-évaluation, il est possible que certaines variations, relevées d'une année à l'autre pour un même cours, tiennent au petit nombre de personnes inscrites. Il est possible aussi que la réussite soit différente selon que le cours regroupe des élèves d'un profil particulier. Mis à part ces situations, la Commission invite le Campus à s'assurer que les écarts observés ne sont pas dus aux professeurs qui dispensent les cours concernés.

Comme le reconnaît le Campus dans son rapport d'auto-évaluation, le taux de diplomation en Sciences humaines a connu un fléchissement depuis le début de la présente décennie. Ainsi, selon les données du *Système d'information sur les cheminements scolaires au collégial* (CHESCO), le taux de diplomation pour la durée prescrite a été de 16 % pour la cohorte de 1992, alors qu'antérieurement, il se situait entre 40 % et 50 %, et dépassait d'environ 10 % celui de l'ensemble des collèges privés. En fait, lorsque les données sont ventilées, elles permettent de constater que plusieurs élèves quittent le Campus une fois la première année complétée. Ainsi, non seulement les élèves diplôment moins, mais une proportion importante poursuivent leurs études dans un autre collège, souvent dans le programme de *Sciences humaines*. D'ailleurs, même si cette proportion est passée de 40 % qu'elle était pour la cohorte de 1989 à 10 % pour celle de l'automne 1992, elle demeure plus élevée que celle relative à l'ensemble des collèges du réseau privé. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Campus, comme il l'envisage, de trouver les causes d'une telle situation et de mettre en place les correctifs appropriés.

La Commission constate qu'une activité d'intégration, propre à chacun des profils, permet de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs du programme, et cela d'autant plus que des améliorations ont été apportées à celle du profil *Sciences de l'administration*. Le rapport d'auto-évaluation note néanmoins que les élèves ont tendance à associer cette activité au cours dans lequel elle se situe, et non pas au regard de l'ensemble du programme; il est possible que la mise en place de l'approche programme rende plus évidente la cohérence de celle-ci avec la formation entière. Bien que les diplômés aient déclaré dans un questionnaire que la formation reçue les préparait bien aux études universitaires, la Commission déplore que le Campus n'ait pas eu accès aux données sur le cheminement scolaire de ceux-ci. Une entente sur ce sujet pourrait-elle être envisagée dans un proche avenir avec l'université qui reçoit le plus de diplômés du Campus? Par ailleurs, la Commission prend note que le taux de réussite au test de français ministériel se situe à 65 %, ce qui est au-delà de la moyenne provinciale (53 %).

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La mise en oeuvre du programme met à contribution le Conseil d'administration, le directeur des études, la coordonnatrice du département et les professeurs. C'est ce qui est affirmé dans le rapport d'auto-évaluation qui énumère toutes les responsabilités qui en découlent. La Commission note que l'implantation de l'approche programme est à ses débuts, et observe une volonté de poursuivre en ce sens avec l'élaboration de la *Politique institutionnelle d'évaluation de programmes* et plus particulièrement avec l'instauration d'un comité de programme. Pour rendre effective cette volonté, la Commission croit qu'une philosophie de gestion participative devrait être développée auprès de toutes les instances concernées. Plus particulièrement, une collaboration interdépartementale pourrait être mise en place, elle-même liée à une collaboration plus formelle entre les professeurs du département des Sciences humaines. En outre, le partage des responsabilités entre la direction et le département des Sciences humaines devrait être exercé plus conformément à ce qui est prévu, notamment dans la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*. Ainsi, ce département aurait avantage à montrer plus de leadership, tant pour assumer les responsabilités qui lui sont dévolues, par exemple à propos des plans de cours et de l'évaluation des apprentissages, que pour faire valoir les réalisations qu'il accomplit, tel le plan de développement du programme. Parfaire cette attitude serait susceptible d'accroître la motivation du personnel enseignant.

La Commission recommande au Campus de poursuivre l'implantation de l'approche programme, comme il le prévoit, et de mettre en place les mécanismes et la philosophie de gestion participative qui la favorisent.

Conclusion

Le programme de *Sciences humaines* du Campus Notre-Dame-de-Foy montre plusieurs aspects positifs. Les qualifications du personnel enseignant, la disponibilité de celui-ci, la qualité des locaux mis à la disposition des élèves et l'organisation des activités d'intégration constituent des éléments qui doivent être portés à l'actif du programme. La Commission constate néanmoins que des points essentiels du programme doivent être améliorés, voire corrigés. C'est pourquoi elle formule des recommandations sur les points suivants :

- Renforcer la cohérence du programme, en mettant à contribution tous les professeurs du programme et réduire le nombre de profils ou de les simplifier.
- Mieux s'assurer de la qualité et de l'équité de l'évaluation des apprentissages.
- Poursuivre l'implantation de l'approche programme.

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission formule également quatre suggestions, soit de donner suite au *Projet de développement* et d'utiliser davantage des méthodes actives d'enseignement, d'accroître la motivation des professeurs, de porter une attention particulière au perfectionnement de ces derniers en matière d'informatique et de nouvelles technologies de l'information, ainsi que d'effectuer une étude sur le taux de diplomation.

La prise en compte des suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Campus Notre-Dame-de-Foy.

Les suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 15 octobre 1996, le Campus Notre-Dame-de-Foy transmettait une réaction sur son rapport d'examen. Les remarques portées à l'attention de la Commission lui ont permis de préciser certains points et d'apporter quelques nuances. La Commission s'attend à recevoir au moment opportun un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président